

pulation et dont bénéficie l'industrie canadienne tout entière. Le producteur de blé a donc eu raison de réclamer de temps à autre certaines réformes législatives.

Quoique l'Ouest ait été favorisé d'une récolte abondante; quoique nous ayons appris à produire le blé à meilleur marché que nous n'avions jamais rêvé de le faire, j'ai le regret de dire que cette grosse récolte ne sera guère avantageuse, eu égard au niveau des prix courants. Lorsque j'ai quitté mon petit village, il y a une dizaine de jours, le blé se vendait au prix d'environ 25 cents le boisseau. Or le cinquième de cette somme est immédiatement absorbé par l'opération du battage; il faut encore ajouter à cela le coût de la moisson, de la ficelle d'engravage, du grain de semence, de la jachère d'été, les salaires des journaliers et ainsi de suite; il faut enfin songer au capital et aux intérêts de la dette grevant la ferme. Lorsqu'on tient compte de toutes ces choses, il ne reste plus rien évidemment pour récompenser le labeur du producteur. Le cultivateur espère qu'un remaniement du niveau des prix du blé est à la veille de se produire. Pour ma part, j'ai la certitude que le cultivateur de l'extrême ouest ne peut continuer indéfiniment à exploiter sa ferme dans ces conditions à moins que la situation du commerce mondial ne se modifie.

Je désire consacrer quelques minutes à l'examen des statistiques commerciales du Canada, surtout en ce qui regarde les produits agricoles. Nous avons souvent entendu les honorables députés d'en face répéter que le programme de ce Gouvernement-ci était de nature à provoquer graduellement la stagnation du commerce canadien. A mes yeux, cette observation démontre simplement une fois de plus que parmi les honorables membres de la gauche il en est qui ne songent pas à la situation universelle de l'heure. Il en est qui semblent ignorer les conditions exceptionnelles auxquelles le Gouvernement a dû faire face.

J'en suis sûr, aucun honorable membre n'oserait contester que l'univers se trouverait aujourd'hui dans une situation bien plus avantageuse si nous avions eu une diminution générale des droits douaniers. Mais, assurément, nous pouvons tirer parti de l'expérience de la mère patrie. L'histoire nous apprend qu'avec cette ténacité qui est le caractère distinctif de son peuple l'Angleterre a adhéré depuis de longues années au principe qui constitue le fondement de son régime fiscal, celui du libre-échange. Elle a vu les autres grands pays commerçants qui aggravaient leurs restrictions contre son commerce. Elle a vu ses exportations aller en diminuant, tandis que le chiffre de ses importations allait croissant. Elle a vu ses prix fléchir. Elle a vu les

rangs de ses chômeurs grossir. Et enfin, après avoir été saignée à blanc de tous côtés, après que son système monétaire eut été réduit à la banqueroute, et après que tout son régime économique interne eut été bouleversé, l'Angleterre s'est éveillée. Elle a adopté un tarif général, non parce qu'elle y tenait, mais parce qu'il le fallait pour faire face à la situation mondiale.

Ainsi, tout en déplorant, avec d'autres honorables membres, la situation actuelle du commerce mondial, rien ne m'autorise à penser que la diminution générale de nos droits de douane puisse contribuer à nous faire vendre plus de produits à l'étranger, à moins que ce dégrèvement ne soit à la fois international, réciproque et simultané.

Je désire féliciter le ministre du Commerce (M. Stevens) de la mesure par laquelle il a réussi, non seulement à maintenir le commerce canadien, mais, en maintes circonstances, à l'accroître. Je suis redevable à la commission économique de la Société des nations de certains renseignements d'après lesquels, durant la période écoulée entre janvier 1930 et janvier 1932, le commerce mondial s'est affaïssé de près de moitié, comparativement à l'année "record" de 1929. Un examen plus approfondi des tableaux dressés par cette commission nous fait voir que, par comparaison, le Canada a été exceptionnellement favorisé. Je voudrais faire figurer au hansard une partie de ces tableaux qui indique le déclin des importations et des exportations de certains pays. Les chiffres suivants, réunis par cette commission, représentent le pourcentage de diminution des échanges commerciaux entre les deux périodes que je viens d'indiquer:

| | Importations Pour cent | Exportations Pour cent |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Allemagne | 66 | 49 |
| Autriche | 37 | 54 |
| Espagne | 62 | 70 |
| France | 51 | 51 |
| Royaume-Uni | 39 | 47 |
| Hongrie | 59 | 70 |
| Canada | 60 | 49 |
| Etats-Unis | 58 | 63 |
| Pologne | 63 | 58 |

On voit que, même si nos importations ont accusé une diminution fort sensible, nous n'en sommes pas moins dans une situation des plus avantageuses au point de vue du commerce d'exportation.

Pour ce qui est du commerce agricole, les données sont, à la vérité, fort rassurantes. Nous constatons que, durant l'année-récolte terminée le 31 août 1932, le Canada a exporté au delà de 27 millions de boisseaux de blé de plus que durant la période correspondante de 1929-1930, alors que les honorables membres d'en face étaient au pouvoir et que les res-